

Liste des pièces à fournir pour toute inscription

IMPORTANT : La demande d'inscription ne pourra être retenue QUE SI le dossier est COMPLET.

- Justificatif de domicile
- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant

Divorce ou Séparation

- Fournir la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- **Si exercice conjoint de l'autorité parentale ou "garde alternée"** : attestation de résidence sur l'honneur. L'un des parents indique **obligatoirement** son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera, en référence au périmètre scolaire défini.

Si vous êtes en attente du jugement, vous produirez dès que possible la décision du Tribunal.

Les informations de ce document font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Figeac (Lot) pour l'exercice de sa mission de service à la Protection des Données.

Le ou les destinataires des données sont les agents habilités de la mairie de Figeac (Lot) et la CNIL.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général Européen 2016/679 relatif à la protection des données personnelles dit « RGPD » applicable depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement de vos données ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime sur les données qui vous concernent.

Vous pouvez à tout moment les exercer en vous adressant :

- par courrier postal à : la Mairie de Figeac – 8 Rue de Colomb – 46100 FIGEAC

- par courriel auprès de : secretariat.general@ville-figeac.fr